



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 avril 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 avril 2008

**Désignation dans les organismes extérieurs - Etablissements Publics
Sociaux et Médico-Sociaux - Institut Educatif Départemental**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Pilar BAUDIN
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Nathalie BEGUIER
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET

Excusés :

Adjoints :

Mme Josiane METAYER -

Conseillers :

Mme Blanche BAMANA -

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2008

DELIBERATION D20080130

**Publics Sociaux et Médico-Sociaux - Institut Educatif
Départemental**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les articles R315-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Lors de la séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a désigné trois représentants élus pour siéger au conseil d'administration de l'Institut Educatif Départemental de Niort Saint-Liguaire.

Cet établissement étant, d'une part, rattaché à la collectivité départementale et, d'autre part, non financé par celle-ci, il en résulte que la Ville de Niort doit disposer de deux représentants à son conseil d'administration.

Il convient en conséquence de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Ville de Niort :

- un premier représentant de la Ville de Niort en sa qualité de commune d'implantation, en application du 2° de l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles
- un second représentant de la Ville de Niort en sa qualité de commune d'implantation, en remplacement d'un représentant du Département, celui-ci n'assurant pas la prise en charge des personnes accueillies, en application du 3° de l'article R 315-6 du même code

En vertu de l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles, les deux représentants de la commune sont élus par le conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner deux conseillers municipaux pour siéger au conseil d'administration de l'Institut Educatif Départemental de Niort Saint-Liguaire.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 31

Ont été élus :

- Anne LABBE
- Patrick DELAUNAY

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

